

Image not found or type unknown



Mode de calcul pour pension alimentaire (concubinage)

Par **notwist**, le **07/01/2008** à **20:34**

Bonjour, rnJ'ai récupéré la garde de mon fils voila 3 ans. Mon exfemme étant dans une mauvaise situation de santé et financière à ce moment là, je ne lui ai pas demandé de pension. rnAujourd'hui , ayant retrouvé ses moyens , j'ai fait une demande de pension. On me demande donc de lui fournir des justificatifs de revenu et de charges. rnrnMa question: étant en concubinage , dois je fournir les documents pour mon couple ou seulement mes propres revenus et diviser par deux les entrée (CAF,...) et les charges (pret immobilier, charges, ...) rnrnD'avance MERCI rnrnA+